

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf le neuf novembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel HUMBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine, Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdelhamid, Monsieur FELLER Daniel, Monsieur BODENANT Alain, Madame FAUVE Anne-Marie, Madame LARUELLE Ghyslaine, Monsieur VINCENT Dominique, Monsieur NOUTS Dominique, Madame FELLER Marie-Claude, Monsieur MAROUS Raoul, Madame SALTZMANN Annie, Monsieur NIARI Georges, Monsieur LEBORGNE Christian pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Madame LAUDICINA Florence, Monsieur DIAB Farid, Mademoiselle SITA Margaux

Etaient excusés : Madame MANILEVE Brigitte, Monsieur LEBORGNE Christian pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé

Secrétaire de séance : Madame SITA Margaux

Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Maire : Lecture des décisions

114/09 Convention avec SOISY SUR SEINE pour les frais de scolarité 2009/2010 pour un montant de 840 euros.

115/09 Formation CACES R372 du 7 au 9 décembre pour un montant de 2978.04 ■

116/06 Formation CACES R389 du 16 au 18 décembre pour un montant de 2978.04 ■

117/09 Convention avec la compagnie des épices samedi 21 novembre pour un montant de 508.60 ■

118/09 Convention avec RIV'ARTS production le 19 décembre 2009 pour un montant de 800 ■ TTC

119/09 Convention avec cas d'espèces pour une prestation artistique dans les écoles pour un montant de 750 ■ TTC

120/09 Formation Premier Secours Citoyen premier niveau avec le SDIS pour les 18 et 19 novembre pour un groupe de 10 pour un montant de 670 ■ TTC

121/09 Formation Premier Secours Citoyen premier niveau avec le SDIS pour les 3 et 4 décembre pour un groupe de 10 pour un montant de 670 ■ TTC.

1. Transformation du POS en PLU, validation des objectifs 2009, annulation de la délibération du 26 novembre 2002

Le conseil municipal décide de rapporter la délibération n°112/2002 du 26/11/02 prescrivant la révision du POS pour le transformer en PLU.

Dit que la délibération n°50/2009 du 20/06/09 « prescrit » et ne « confirme » pas la révision générale du POS valant élaboration du PLU.

Approuve les objectifs de la révision du POS valant élaboration de PLU.

Pour : 18 voix (Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine, Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdelhamid, Monsieur FELLER Daniel, Monsieur BODENANT Alain, Madame FAUVE Anne-Marie, Madame LARUELLE Ghyslaine, Monsieur VINCENT Dominique, Monsieur NOUTS Dominique, Madame FELLER Marie-Claude, Monsieur MAROUS Raoul, Madame SALTZMANN Annie, Monsieur NIARI Georges, Monsieur LEBORGNE Christian pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Madame LAUDICINA Florence, Monsieur DIAB Farid, Mademoiselle SITA Margaux)

2. Avenant n°2 pour la réalisation des Joncs Marins

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, le Pouvoir Adjudicateur, à signer un avenant n°2 au marché en procédure adaptée pour la viabilisation de la 1^{ère} tranche 1^{ère} phase du lotissement des Joncs Marins d'un montant de moins 43 368,00■HT soit - 51 868,12 ■ TTC représentant une minoration de 1,09 % du montant initial du marché pour les 5 entreprises.

Vote : Même nombre de voix que le 1^{er} point

3. Déclaration préalable pour la construction d'un transformateur EDF

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réalisation par ERDF d'un poste électrique d'une tension inférieure à 63 000 volt comprenant la distribution électrique et la transformation pour l'alimentation des armoires d'éclairage public et du bassin enterré dans le quartier des Joncs-Marins ;

Vote : Même nombre de votant que le 1^{er} point.

4. Décision modificative n°1

Le conseil municipal décide d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrés en dépenses et en recettes, la décision modificative N°1 du budget 2009 de la Commune est arrêtée à un total de :

- La section de Fonctionnement : 0.00 Euros

- La section d'Investissement : 652 000.00 Euros

Pour : 17 voix (Monsieur HUMBERT Michel, Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine, Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur YASSINE Abdelhamid, Monsieur FELLER Daniel, Monsieur BODENANT Alain, Madame FAUVE Anne-Marie, Madame LARUELLE Ghyslaine, Monsieur VINCENT Dominique, Monsieur NOUTS Dominique, Madame FELLER Marie-Claude, Monsieur MAROUS Raoul, Monsieur NIARI Georges, Monsieur

LEBORGNE Christian pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Madame LAUDICINA Florence, Monsieur DIAB Farid, Mademoiselle SITA Margaux)

Contre :

Abstention : 1 voix (Madame SALTZMANN Annie)

5. Aide d'urgence à une association

Le conseil municipal accorde une subvention de 4000 euros pour l'association Marie France Azziz.

Décide d'annuler et de remplacer l'annexe IV B1.6 du budget primitif 2009 afin d'attribuer à l'association la subvention 2009 suivante ci-dessus :

Vote : Même nombre de votant que le 1^{er} point

6. Renouvellement des séjours en classes de découverte

Le conseil municipal décide pour l'année 2010 le renouvellement des séjours en classes de découverte

Vote : Même nombre de votant que le 1^{er} point

7. Renouvellement des séjours hiver

Le conseil municipal décide le renouvellement des séjours hiver pour l'année 2010

Vote : Même nombre de votant que le 1^{er} point

8. Modification de 4 postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à temps non complet

Le conseil municipal décide la modification de 4 postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à temps non complet

Vote : Même nombre de votant que le 1^{er} point

Séance levée à 22 h 50